



Les agressions contre les représentants syndicaux de la CGT sur le site du musée du Louvre se multiplient.

La CGT ne se laisse pas intimider !!!

Il y a moins d'un an ce sont deux représentants de la section CGT-Louvre qui faisaient l'objet d'injures, et plus spécifiquement pour l'un d'entre eux d'une invective antisémite constitutive d'une provocation à la discrimination à raison de sa religion.

Depuis lors, les agressions contre les représentants syndicaux de la CGT sur le site du musée du Louvre se multiplient.

En effet, **le vendredi 13 juin 2025**, notre camarade Roger, membre élu CGT du comité social économique de la société *Securitas*, s'est vu, sur son lieu de travail, insulter et frapper après avoir exprimé un peu plus tôt dans l'après-midi des revendications syndicales relatives aux mesures à prendre pour les pauses de ses collègues exposés à de fortes chaleurs.

Hier, **vendredi 20 juin 2025**, c'est notre camarade, Georges, délégué syndical CGT au sein de la société de restauration *Ducasse*, qui s'est fait agresser dans les couloirs du métro à la sortie du travail, par trois individus qui l'ont roué de coups en le qualifiant de " sale communiste " et de " sale marxiste ".

Il va de soi que dans ces trois situations des dépôts de plainte ont été effectués.

La section CGT-Louvre condamne fermement ces faits délictueux qui sont graves et intolérables. Elle exprime son entier soutien à l'égard des représentants CGT concernés, notamment dans les démarches pénales engagées.

Il est en effet inadmissible dans notre Etat de droit démocratique que des représentants CGT fassent l'objet d'insultes ou d'agressions physiques pour l'exercice de leur mandat syndical ou pour leurs opinions.

Nous rappelons que le droit syndical est garanti aux agents publics comme aux salariés de droit privé qui peuvent librement créer des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats.

Par ailleurs, aux termes même de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, "*nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses.*"

Ces droits et libertés sont protégés par des textes fondamentaux qui se situent au niveau le plus élevé dans la hiérarchie des normes et s'inscrivent au cœur de notre pacte social.

N'en déplaise à d'aucuns qui voudraient dénier à notre organisation syndicale sa puissance de contestation et sa force de proposition, déployées au quotidien au plus près des salariés pour conquérir des mesures de progrès social et défendre l'intérêt collectif, **la CGT est un syndicat de classe et de masse.**

Que l'on se le tienne dès lors pour dit, quand une agression est dirigée contre l'un.e de nos camarades, c'est à toute la CGT que l'on porte atteinte !!!

La CGT ne laissera en conséquence pas prospérer à l'encontre du libre exercice de son action des intimidations ou des agressions qui rappellent les périodes les plus sombres de l'histoire où, par la violence, on cherchait à anéantir les libertés syndicales et d'opinion ainsi qu'à porter à leur faite les discriminations les plus odieuses.

Tremblez, vous les aboyeurs écumants du mépris des libertés syndicales et d'opinion !

Le glaive de la justice n'aura pas de fourreau à votre égard !

La CGT appuiera ses représentants afin d'obtenir que les coupables soient sévèrement punis et que soit prononcée la réparation des préjudices subis.

La CGT appelle enfin les employeurs concernés à prendre toutes leurs responsabilités pour assurer la protection des représentants CGT concernés.